

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27361**

Intitulé

Analyste en acoustique et vibration

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère des Armées	Chef de bureau

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200r Contrôle qualité de produits et procédés industriels

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'analyste expert en acoustique et vibration exerce ses fonctions dans le domaine de l'analyse des sons, leur diffusion, leur mesure et la surveillance acoustique de l'environnement en milieu maritime, sous-marin et/ou aéromaritime.

Son périmètre de compétence recouvre toutes les activités relatives aux fonctions d'écoute, de mesure, de traitement du signal, de discrétion acoustique et de propagation du son en milieu maritime, sous-marin et/ou aéromaritime.

Les capacités attestées :

exploitation opérationnelle des senseurs acoustiques et vibratoires

1. exploitation des systèmes de mesures et d'analyses acoustique et vibratoire embarqués et à terre permettant une réduction des impacts et conséquences des diffusions/émissions sonores.

- reconnaissance, analyse et interprétation des signaux acoustiques détectés. classification en fonction de l'origine et de l'intérêt opérationnel.

- renseigner la hiérarchie sur l'environnement et les acteurs en présence dans la zone d'activité de l'unité d'emploi.

2. optimisation de la signature acoustique de l'unité d'emploi.

- détection et pose d'un diagnostic de l'origine d'anomalies ou de dysfonctionnements acoustiques ou vibratoires sur tout type d'installations.

conseil et expertise technique en interprétation de phénomènes acoustiques

1. conseil à la hiérarchie

- surveillance, reconnaissance et interprétation de phénomènes acoustiques stationnaires, occasionnels, transitoires et de phénomènes vibratoires.

- aide à la prise de décision en matière de capacités de détection de phénomènes acoustiques et vibratoires.

2. apport de réponse d'expert aux problématiques - identification et reconnaissance des phénomènes acoustiques ou vibratoires en milieu maritime, sous-marin et/ou aéromaritime.

- production d'études techniques associées aux manifestations acoustiques et vibratoires.

management d'équipes d'exploitation et de maintenance de systèmes acoustiques et vibratoires

1. organisation du travail des équipes d'exploitation et de maintenance de systèmes acoustiques et vibratoires.

- animation et pilotage d'une ou plusieurs équipes de cadres et techniciens spécialisés en systèmes acoustiques et vibratoires.

2. amélioration des pratiques professionnelles des cadres et techniciens spécialisés en systèmes acoustiques et vibratoires.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'analyste expert en acoustique et vibration exerce dans le secteur des opérations en milieu maritime, sous-marin et/ou aéromaritime, d'un bâtiment de surface, d'un sous-marin, d'un aéronef, au sein de services de soutien à terre ou de centres d'expertise.

Dans le secteur civil : collectivités, entreprises ou associations désirant maîtriser la diffusion du son et des vibrations, la discrétion acoustique (bâtiments, auditorium, salles de concert, gares et aéroports, cuisines des grands chefs, automobiles).

Ingénieur de bureau d'étude ou de recherche en acoustique et/ou vibrations ; Expert acoustique ; Chef de projet acoustique et vibrations
Bureaux d'études ; Services de contrôle .

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

M1807 : Exploitation de systèmes de communication et de commandement

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Réglementation d'activités :

- Habilitation électrique "basse tension" : B2V : habilitation non délivrée avec la certification

- Décret N°88-1056 pris pour l'exécution des dispositions du livre II du code du travail (titre III : hygiène, sécurité et conditions du travail) - protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques du 14 octobre 1988.

- Norme NF C18-510.

- Règlement Technique 9-5 A vibrations

- Habilitation « secret défense »

- L'obtention du statut militaire est exigée par le ministère de la Défense pour exercer cet emploi en tant que militaire au sein de la Marine nationale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les compétences suivantes sont évaluées par des mises en situations (simulateurs), des rapports professionnels ou des récits d'expérience, des entretiens avec des professionnels :

1. Exploitation opérationnelle des senseurs acoustiques et vibratoires.
2. Conseil et expertise technique en interprétation de phénomènes acoustiques.
3. Management d'équipes d'exploitation et de maintenance de systèmes acoustiques et vibratoires.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		ENSM La commission locale d'évaluation de l'ENSM CIRA La commission locale d'évaluation du CIRA
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X		ENSM Président : - Directeur de l'ENSM Brest ou son délégué. - 2 représentants « employeur » ; - 2 représentants « formateurs » dont un instructeur. CIRA - le directeur de l'école - président ; 2 représentants « formateurs » - le directeur de l'enseignement; - le chef du groupement école formation; 4 représentants « employeurs » : - un représentant de l'autorité « cliente » des analyses - le chef du groupement soutien opérationnel - le chef de la division analyse/exploitation - le chef de la division Renseignement/Entraînement.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Analyste en acoustique et vibration" avec effet au 20 mars 2005, jusqu'au 18 décembre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 3 certifications par an.

Autres sources d'information :

www.defense.gouv.fr/marine

www.etremarin.fr

www.defense-reconversion.fr

Lieu(x) de certification :

ENSM École de navigation sous-marine de Brest - BCRM de Brest - CC500 - 29240 Brest cedex 9

CIRA Centre d'interprétation et de reconnaissance acoustique - BCRM CIRA BP121 - 83800 Toulon Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ENSM École de navigation sous-marine de Brest - BCRM de Brest - CC500 - 29240 Brest cedex 9

CIRA Centre d'interprétation et de reconnaissance acoustique - BCRM CIRA BP121 - 83800 Toulon Cedex 9

Historique de la certification :